

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Mélanie Roy**

<https://www.cadre21.org/membres/4ac00b2d35388ed859d8c8b8>

Date d'obtention : 2024-01-22 18:31:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que seulement les intervenants ayant reçu la formation sexto peut faire les interventions.

Nous devons prendre la trousse sexto et suivre les étapes de la démarche d'intervention

- 1- Parler a l'auteur du signalement et a la jeune victime
- 2- Évaluer l'incident
- 3- Vérifier l'information
- 4- Parler au jeune instigateur

À tout moment en cours de mes interventions, si l'information recueillie laisse croire que les activités sont de nature malveillante, j'informe immédiatement mon service de police qui prendra en charge la suite de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me permettra de mieux évaluer les situations de sexto et donc, me permettra d'intervenir rapidement et limiter la divulgation des photos et/ou vidéo.

Je trouve également que je suis mieux outiller pour soutenir les victimes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rencontrer les élèves impliqués seul afin de ne pas contaminer leur version des faits

Je vais m'assurer de confisquer les appareils en cas de doute de possession de photos/vidéos de nature pornographique (juvénile)

Ne jamais regarder les photos et vidéos de nature pornographique dans le cell/ordi des élèves.